

LEVEE D'ALERTE SANITAIRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA LOZERE
Immeuble 'Le Torrent' - 1 rue du Père Coudrin - C.S. 90136 - 48000 MENDE Cedex
Téléphone : 04.66.49.40.70 - Télécopie : 04.66.49.03.07

Destinataire : MAIRIE DU PONT DE MONTVERT - SUD MONT L

Alerte gérée par F. GAUTIER

N° de télécopie : 04 66 45 85 76

En date du mardi 17 décembre 2024

N° de téléphone : 04 34 09 06 10

Nombre de pages : 2 (y compris celle-ci)

Adresse mél : gestionnaire@pdmsml.fr; emilie.reydon@mairiep

RESEAU DE DISTRIBUTION : SAINT MAURICE DE VENTALON

Contrôle sanitaire du mardi 15 octobre 2024

Un dépassement des limites de qualité des paramètres microbiologiques a été constaté sur ce réseau, ce qui avait amené mes services à vous demander de mettre en place une restriction d'usage temporaire accompagnée d'une information de la population.

Les valeurs mesurées étaient les suivantes :

Valeur du paramètre Eschérichia coli : 7 germes dans 100 ml

ETAT DE LA SITUATION

Vous m'avez informé des mesures mises en oeuvre pour assurer de façon durable la qualité de l'eau distribuée. Suite à cela, des analyses de confirmation ont été réalisées. Elles ont montré l'absence de germes et confirmant ainsi le

retour à la normale de la situation.

La restriction d'usage temporaire peut donc être levée tout en maintenant une attention particulière au bon fonctionnement des installations ainsi qu'à leur entretien.

ARRETE MUNICIPAL N°

levant la restriction d'usage temporaire de l'eau destinée à la consommation humaine

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L.1311.2, L.1321-1, R.1321.26 à 30 et D.1321.103 à 105

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2212.2

VU l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualités des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

CONSIDERANT

que les prélèvements réalisés en situation de recontrôle suite aux mesures correctrices mises en oeuvre, ont mis en évidence le retour à une situation normale de la qualité de l'eau distribuée par le réseau de SAINT MAURICE DE VENTALON.

ARRETE

Article 1 : L'arrêté municipal N° du portant restriction d'usage temporaire de l'eau distribuée suite au dépassement des limites de qualité bactériologiques constaté dans le cadre du contrôle sanitaire le mardi 15 octobre 2024, est abrogé.

Article 2 : L'eau distribuée par le réseau de SAINT MAURICE DE VENTALON peut à nouveau être utilisée pour les usages alimentaires (boisson, préparation des aliments), l'hygiène corporelle et les usages médicaux.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet ce jour.

Article 4 : Le présent arrêté est affiché en mairie, dans les villages et quartiers concernés par le réseau de distribution incriminé, pour être porté à la connaissance de la population.

Article 5 : Monsieur le maire de la commune de PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation est transmise à :

- Monsieur le préfet de la Lozère,
- Madame la sous-préfète de Florac (pour les communes situées sur cet arrondissement),
- Monsieur le directeur départemental de l'agence régionale de santé.

Fait à PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE, le